

Covid-19

SAMU Social

DOCUMENT INTERNE / Plan spécifique Coronavirus / Fiche Technique Action n° 23

Rédaction le : 05.03.2020 par : DMO - DABE
Validation le : 06.03.2020 par : DUOS
Mise en révision le :

Compte tenu du caractère évolutif de la situation liée à la pandémie en cours et de la nécessité d'adapter les réponses, y compris techniques, ces fiches sont susceptibles d'être modifiées ou complétées.

Ces orientations détaillant les mesures à prendre pour se protéger et protéger les autres sont fondamentales et représentent les mesures à respecter lors du « **stade 2** » de l'épidémie afin d'empêcher que le virus ne circule activement sur le territoire. Ces mesures seront susceptibles d'être réactualisées en fonction de l'extension de l'épidémie et le passage éventuel au « stade 3 » de celle-ci.

A. DEFINITION ET OBJECTIFS

L'objectif des bénévoles et salariés investis dans l'activité de Samu social à la Croix-Rouge française consiste à **aller vers les personnes vivant dans l'espace public** pour leur apporter un soutien moral et parfois une aide matérielle (kit hygiène, ...). Le sens premier de l'activité est donc de **lutter contre l'isolement social** puis de favoriser la **lutte contre le non-recours aux droits et services**.

Les personnes sans domicile sont davantage concernées par des pathologies particulières. Plus des deux tiers (65 %) des personnes sans domicile déclaraient au moins une maladie chronique en 2018. Les quatre principales pathologies mentionnées par les personnes sans logement en 2009 étaient¹ :

- Les maladies respiratoires ;
- Le diabète ;
- L'hypertension ;
- Les maladies psychiques et les addictions.

B. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

A chaque début d'action, le responsable doit s'assurer que les volontaires ont pris connaissance de la fiche action FTI n°4 « Comment se protéger et limiter la contagion » (Mars 2020)

Le rôle des maraudes de la Croix-Rouge française dans l'accès aux soins de santé pour les personnes s'articule autour de 3 axes :

¹

https://www.solidaritesactives.com/sites/default/files/201808/Ansa_Contribution18_SanteHebergement_juin2016.pdf

- **Information / prévention**
 - > Information sur les droits de la personne, les gestes barrières à adopter au quotidien
- **Orientation vers des structures de soins non urgents**
 - > L'orientation devra être faite vers un professionnel de santé dans le cadre d'un échange
- **Alerte au 15 dans le cadre de soins urgents - Problème de santé grave**
 - > Le transport de la personne sera assuré par le Samu (15)

Au-delà de la diffusion des messages de prévention habituels, les équipes de maraudes distribuent des kits hygiène auprès des personnes rencontrées afin de favoriser la mise en œuvre des gestes barrières. Enfin, les maraudeurs se lavent régulièrement les mains au gel hydro alcoolique et au savon lorsque cela est possible (retour au local).

Dans un contexte épidémique, les maraudes assurent une continuité de leur activité auprès des personnes sans-abri et prennent les précautions nécessaires pour protéger les équipes et les personnes rencontrées.

Les maraudeurs saluent les personnes sans contact, ils ne serrent plus la main des personnes rencontrées. Ils informent les personnes sur les raisons de ce changement de posture : diminuer les risques de propagation du virus pour les bénévoles et pour elles-mêmes.

Les maraudes évitent les points d'arrêt rassemblant un grand nombre de personnes (20 et plus) et en informent les personnes et le SIAO avant de mettre en place la mesure.

Les maraudes renforcent leur distribution de produits d'hygiène.

Le support de Santé Publique France (en annexe) est affiché visiblement sur le véhicule maraude pour favoriser la mise en œuvre des gestes barrières.

Si un bénéficiaire présente les symptômes d'une infection respiratoire : de la fièvre, de la toux ou des difficultés respiratoires, se référer à la fiche FTI n°5 « Consignes opérationnelles spécifiques liées à la circulation du coronavirus « Covid-19 » (prévention, protection) (Mars 2020)

C. MOYENS MATERIELS

Au-delà du matériel habituellement utilisé par les maraudeurs les équipes devront se renforcer en matériel suivant :

- > Gants jetables ;
- > Produits d'hygiène ;
- > Solution hydro alcoolique et savon ;
- > Masque de protection chirurgicaux destiné aux personnes malades.

D. MOYENS HUMAINS

- > Bénévoles et/ou salariés

ANNEXE 1 : AFFICHE VEHICULE



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

 **Lavez-vous très régulièrement
les mains**

 **Toussez ou éternuez
dans votre coude**

 **Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le**

 **SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque
chirurgical jetable**

 Vous avez des questions
sur le coronavirus ?

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)